

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h10.

Délibérations n°2024_37 à 2024_41

Nombre de Conseillers en exercice : 50 Présents : 28 Votants : 44

Délibérations n°2024_42 à 2024_65

Nombre de Conseillers en exercice : 50 Présents : 29 Votants : 46

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU (*arrivée à 19h35 – délibération n°2024_42*), M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT - **THOMERY :** M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. BEUDAERT - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD représenté par M. KERIGER
Mme GRONGNARD représentée par Mme BAYE
Mme AUFILS représentée par Mme EPIKMEN
MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET représentée par M. CORBEL
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée M. FONTUGNE
Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN
Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN
M. BODIER représenté par Mme EYRIGNOUX
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS
Mme THALAMY représentée par M. LOEUILLLOT
M. POUILLIER représenté par Mme GRAU (*à partir de 19h35 – délibération n°2024_42*)
SAINT MAMMES : M. LE BLOAS représenté par M. SURIER
THOMERY : M. MICHEL représenté par M. TROUBAT
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON représenté par M. OTHLINGHAUS
Mme DARGNAT représentée par M. BEUDAERT
VILLECERF : M. DEYSSON représentée par Mme MONCHECOURT
VILLEMARECHAL : M. GOISET représenté par Mme KLEIN

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GRAU (jusqu'à 19h35)
M. POUILLER (*jusqu'à 19h35*)
THOMERY : Mme DUPONT, Mme PATTYN
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme KLEIN a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DIVERSES

LISTES DES DECISIONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2024

SYSTEMES D'INFORMATION

Délibération n°2024_37 : Modification des tarifs « activités MSL »

SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL

Délibération n°2024_38 : Centre aquatique – mise en place de nouveaux tarifs

OFFICE DE TOURISME

Délibération n°2024_39 : Vente de nouveaux produits – office de tourisme Moret Seine & Loing

HABITAT

Délibération n°2024_40 : Approbation définitive du programme local de l'habitat 2023-2029

COMMANDES PUBLIQUES

Délibération n°2024_41 : Modification du règlement interne des marchés publics de la communauté de communes Moret Seine et Loing

Délibération n°2024_42 : Marché de maîtrise d'œuvre – détermination du montant de la prime

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Délibération n°2024_43 : Régularisation foncière (échange foncier sans soulte de parcelles entre Moret Seine et Loing et le Département de Seine-et-Marne) – aménagement d'une station bio GNV au pôle économique des renardières

Délibération n°2024_44 : Identification et validation des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire de la CCMSL

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Délibération n°2024_45 : Demande de Subvention - Fond Car – Région Ile De France

INSTANCES

Délibération n°2024_46 : Abrogation de la délibération dl2024_12 - remplacement de la délibération n°2020.129bis - indemnités de fonction des élus communautaire

Délibération n°2024_47 : Désignation des représentants de l'EPAGE du bassin versant du Loing

Délibération n°2024_48 : Désignation d'un représentant de la commune de Saint-Mammès au sein du SMICTOM

FINANCES

Délibération n°2024_49 : compte de gestion 2023 - budget principal m14 cc moret seine et loing

Délibération n°2024_50 : compte de gestion 2023 - budget annexe m14 office de tourisme moret seine et loing

Délibération n°2024_51 : adoption du compte de gestion 2023 - budget annexe m4 hôtel entreprises

Délibération n°2024_52 : adoption du compte de gestion 2023 - budget annexe m14 pole économique des renardières

Délibération n°2024_53 : adoption du compte de gestion 2023 - budget annexe m14 ancien site abb

Délibération n°2024_54 : adoption du compte administratif 2023 - budget principal cc moret seine et loing

Délibération n°2024_55 : adoption du compte administratif 2023 - budget annexe office de tourisme

Délibération n°2024_56 : adoption du compte administratif 2023 - budget annexe hotel entreprises

Délibération n°2024_57 : adoption du compte administratif 2023 - budget annexe pole économique des renardières

Délibération n°2024_58 : adoption du compte administratif 2023 - budget annexe ancien site abb

Délibération n°2024_59 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget principal cc moret seine et loing

Délibération n°2024_60 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget annexe office de tourisme

Délibération n°2024_61 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget annexe hôtel entreprises

Délibération n°2024_62 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget annexe pole economique des renardières

Délibération n°2024_63 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget annexe ancien site abb

Délibération n°2024_64 : créances irrécouvrables - admission en non-valeurs - budget principal cc moret seine et loing

VOEU

Délibération n°2024_65 : VCEU – Opposition de forage pétrolier sur la commune de Nonville

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h10, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Villemaréchal de son accueil.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 4 avril 2024 est adopté à l'**unanimité**, après un amendement demandé par M. MOMON pour intégrer une remarque non prise en compte sur la reconnaissance du travail des agents de la CCMSL.

INFORMATIONS DIVERSES

En complément des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 12 juin transmis à l'ensemble des conseillers communautaires, quelques dates et informations :

Travaux :

- Passerelle de la Voulzie : les consultations sont en cours, le démarrage des travaux est envisagé en octobre.

Environnement :

- Marché des producteurs :
 - o Date : 9 juin
 - o + de 40 producteurs
 - o Bilan de la journée : 1 140 visiteurs
- Dans le cadre de la lai APER le Président de la chambre d'agriculture de la Région Ile de France nous demande de l'informer avant le 15 juillet sur les parcelles (agricoles, forestières et naturelles) susceptibles de recevoir du photovoltaïque au sol.
Je vous propose de faire remonter les travaux des communes que nous verrons tout à l'heure.

Urbanisme- Elaboration d'un PLUI :

- Proposition d'une intervention des services de l'Etat pour présenter la démarche et définir une stratégie de mise en œuvre.

Sport :

- Un avant-gout de JO :
 - o Le 6 juillet sur le stade à Champagne,
 - o Le 23 juillet à l'EDH
- Fête de l'école multi sports :
Le 26 juin à Nonville.

Petite enfance :

- Conférence « première rencontre » :
 - o Le 7 juin à Veneux
 - o Retour : une centaine de participants

Culture :

- Concerts de poche :
 - o Sur MLO cette année
 - o Bilan concert : 340 participants,
 - o Atelier chorale : gros succès.
- Enseignement Musical en milieu rural (action actée dans le cadre de l'étude relative à l'enseignement musical):
 - o Démarrage en septembre : Cette offre musicale (30 min pour les maternelles et 45 min pour les élémentaires) sera dispensée tout au long de la saison scolaire

2024/2025 par des intervenants qualifiés de la Fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux.

- Budget prévisionnel : 55 000 euros pour 600 enfants.
- PTLs :
 - Manifestations à venir :
 - Festival Au Bon Coin à Thomery les 21, 23, 24 et 25 août
- Festival « emmenez-moi »
 - Date : les 29 et 30 juin au château de st Ange à Villecerf,
 - Le vendredi 28 : cinéma de plein air à la tuilerie de Bezanleu à Treuzy,

Centres sociaux :

- Raconte-moi ton village
 - Communes concernées cette année : Thomery et Ville St Jacques,

Activités estivales :

Les activités proposées cette été connaissent un vif succès.

En moyenne pour l'ensemble des services le taux de remplissage est proche des 90%.

Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.

DELIBERATIONS

VOEU

Délibération n°2024 65 : VCEU – Opposition de forage pétrolier sur la commune de Nonville

M. BELLLOT présente le vœu.

La Communauté de Communes Moret Seine & Loing s'est toujours opposée, depuis plusieurs années, à de nouveaux forages pétroliers, notamment en 2013 quand il s'est agi du gaz de schiste. Aujourd'hui, comme hier, Moret Seine & Loing, en soutien à la commune de Nonville et de son Maire, Jean Claude Belliot, veut réaffirmer son refus de tout nouveau forage.

Les raisons en sont évidentes, nombreuses nuisances, passages de camions, dégradation de l'environnement, de nombreuses nuisances écologiques et risque de contamination de la nappe phréatique...

Les deux forages supplémentaires accordés par arrêté préfectoral n°2024/01/DCSE/BPE/M du 30 janvier 2024 autorisant l'ouverture de travaux miniers sur la concession d'hydrocarbure de « Nonville » en date du 30 janvier 2024, sont prévus dans le périmètre éloigné du champ de captage d'Eau de Paris. Ce qui nous interpelle !

D'autant plus que deux incidents se sont déjà produits, le premier en 2013 avec un déversement d'hydrocarbure sur les voiries départementale et communale et le second le 07 octobre 2022 sur la plateforme.

Cette autorisation ayant été accordée sans tenir compte de l'opposition motivée du conseil municipal, des élus du territoire, de l'avis des associations, nous espérons que le Tribunal administratif, saisi d'un recours sur le fond, annulera cet arrêté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter ce vœu contre le projet de forage pétrolier sur la commune de Nonville.

44 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET

SYSTEMES D'INFORMATION

Délibération n°2024_37 : Modification des tarifs « activités MSL »

Il convient de mettre à jour la grille tarifaire pour les « activités MSL ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'appliquer les tarifs suivants pour les activités MSL :

Nouveaux tarifs des activités Jeunesse/CS/EDH/Sports/SI/Culture

Activités	Qté facturation	Q1	Q2	Q3
Centre social / EDH				
Ateliers / activités <u>sans</u> prestataire (parentalité, familles, séniors, adultes, etc)	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ateliers / activités <u>avec</u> prestataire (parentalité, familles, séniors, adultes, etc)	Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers ASB / ASL	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Ateliers ASB / ASL – tarif réfugié du territoire CCMSL	Trimestre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation des habitants avec prestataire	Unité	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Sortie / spectacle champ social	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Journée	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs Réfugiés du territoire CCMSL aux activités MSL	Selon l'activité	Tarif Q1 (tarif unique)		
Activités et sorties - de 3 ans		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Jeunesse				
Activités jeunesse (entre 2h et 4h)	A la séance	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Activités jeunesse (journée minimum 5h)	A la séance	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (entre 2h et 4h)	Unité	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (journée minimum 5h)	Unité	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Navette pour activités	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Sortie demi-journée avec prestataire et transport	Unité	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Sortie journée avec prestataire et transport	Unité	14,00 €	18,00 €	22,00 €
Stage BAFA	Unité / session	145 €	182 €	227 €
Séjour été	Unité	350 €	400 €	450 €
Sports				
Activités sportives – Vacances (4/17 ans)	Unité (1 heure)	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Stage en interne	Par journée	6,00 €	7,00 €	8,00 €
EMS - Mercredis 4/6 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €
EMS – Mercredis 6/10 ans (sept à juin) – 2 heures d'activité par semaine	Annuel	52,00 €	63,00 €	74,00 €
EMS – Périscolaire du soir 6/10 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €
Stage diplômant PSC 1	Unité	19,00 €	24,00 €	29,00 €
Stage équitation	Unité	64,00 €	80,00 €	96,00 €
Stage danse	Unité	7,00 €	14,00 €	21,00 €
Sortie avec prestataire / territoire	Unité	6,00 €	9,00 €	12,00 €
Sortie avec prestataire et transport / hors territoire	Unité	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Culture				
Activité Batucada Moins de 18 ans	Annuel	10,50 €	15,00 €	19,50 €
Activité Batucada Plus de 18 ans	Annuel	31,00 €	40,00 €	49,00 €

Remplace les tarifs des activités MSL précédemment votés.

44 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET

SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL

Délibération n°2024_38 : Centre aquatique – mise en place de nouveaux tarifs

Après une étude plus approfondie des tarifs du centre aquatique du Grand Jardin, il est apparu une sous-estimation de certains tarifs multi accès. Il convient donc d'apporter des modifications sur certains tarifs. De plus, les tarifs du centre aquatique sont éparés entre plusieurs délibérations, il convient de regrouper ces dispositions.

Les tarifs spéciaux du centre aquatique sont régis à ce jour par la délibération n°2023.437 du 12 décembre 2023.

Les tarifs de la piscine des collinettes sont actuellement prévus par la délibération n°2018.101 du 25 juin 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'appliquer des tarifs pour le centre aquatique comme suit :

	Tarifs proposés - coef 1 CCMSL	Tarifs proposés - coef 2 CCMSL	Tarifs proposés - coef 3 CCMSL	Tarifs proposés EXT
Enfants (- 4 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfants (4 ans/17 ans)	1	2	3	4
10 entrées	9	18	27	36
20 entrées	16	32	48	64
Adultes (+ 18 ans)	2	3	4	5
10 entrées	18	27	36	55
20 entrées	32	48	64	80
année	112	156	202	240
Espace bien être				
Séance à l'unité	12	15	19	24
10 séances	108	135	171	216
20 séances	192	240	304	384
Soirée zen (3h)				
Séance à l'unité	6	8	10	14
Prestation massage (20 min)	8	10	12	16
Ecole natation - Enfant				
Annuel	170	200	230	290
Aqua et autres aqua				
A l'unité	8	10	12	16
Forfait 10 séances	72	90	108	144
Espace handisport				
Enfants	1	1	1	3
Adultes (+ 18 ans)	2	2	2	4
accompagnants	0	0	0	0
Espace Famille/Jardin Aquatique				
A l'unité	6	8	10	12
Forfait 10 séances	54	72	90	108

**Les tarifs indiqués dans le tableau sont les tarifs TTC.*

La présente délibération remplace les délibérations n°2021.50 du 15 mars 2021 fixant les tarifs du centre aquatique du grand jardin, n°2021.313 du 8 novembre 2021 modifiant la délibération n°2021.50, n°2022.207 du 29 juin 2022 fixant la mise en place de nouveaux tarifs pour le centre aquatique.

44 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS,

Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET

OFFICE DE TOURISME

Délibération n°2024 39 : Vente de nouveaux produits – office de tourisme Moret Seine & Loing

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing propose différentes prestations de visites guidées pour les groupes et les individuels (Cité médiévale de Moret-sur-Loing, Musée du Sucre d'Orge, Musée du Vélo, Saint-Mammès, Thomery...), ainsi que différents produits en vente dans sa boutique (livres, magnets, tasses, cartes postales, cartes IGN...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide ;

D'autoriser la mise en vente des prestations comme indiquées dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Prestataires	Nom	Prix achat (HT)	Prix de vente (TTC)	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
OMY (en partenariat avec <i>Choose Paris Region</i>)	Poster à colorier sur l'Île-de-France	7.65 €	12.90 €	20 %
Petit Futé	Les routes des impressionnistes en France	10 €	14,95 €	5.5 %

44 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET

HABITAT

Délibération n°2024 40 : Approbation définitive du programme local de l'habitat 2023-2029

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et après avoir recueilli les avis des communes membres et des personnes publiques associées, la Communauté de Communes Moret Seine et Loing a procédé, par délibération du 12 décembre 2023, au deuxième arrêt de projet de son Programme Local de l'Habitat (PLH) qui porte sur la période 2023-2029.

Le projet de PLH a ensuite été transmis au Préfet de Seine et Marne pour avis et soumis à un passage en commission du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Celle-ci s'est réunie le 21 février 2024 et a émis un avis favorable de principe.

En date du 13 mars 2024, le bureau du CRHH a émis un avis favorable sur le projet de PLH accompagné de préconisations, lesquelles ont été reprises dans l'avis du Préfet Seine et Marne du 8 avril 2024.

Il est ainsi demandé de :

- Mieux traduire, dans les monographies communales, la stratégie de diversification de l'offre nouvelle de la collectivité en précisant la typologie de l'offre de logements sociaux à développer, tant d'un point de vue des financements que des surfaces.
- Préciser, dans un contexte de sobriété foncière, la ventilation prévisionnelle de l'offre nouvelle envisagée, tant en recyclage urbain qu'en extension.
- Mise en place, comme annoncée, de l'observatoire local de l'habitat et du foncier pour permettre d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et le suivi de son PLH, notamment de son volet foncier.

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing tient compte de chacune de ces préconisations et les intégrera dans la mise en œuvre des différentes actions figurant dans son PLH.

Le Président précise de la part de M. GONORD qu'un règlement permettant de décliner et mettre en œuvre les actions sera voté au Conseil communautaire d'octobre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte des avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement et de la Préfecture de Seine et Marne,
- D'adopter le projet de PLH 2023-2029,
- De Poursuivre la procédure réglementaire d'approbation de ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

44 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET

COMMANDES PUBLIQUES

Délibération n°2024 41 : Modification du règlement interne des marchés publics de la communauté de communes Moret Seine et Loing

De nouveaux seuils des procédures formalisées des marchés publics sont entrés en vigueur au 1er janvier 2022 et impliquent de mettre jour le règlement interne des marchés publics de Moret Seine et Loing. En outre, un volet sur les clauses environnementales et sociales est intégré au règlement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité, décide :

- De remplacer la délibération n°2022.77 du 21 mars 2022 portant modification du règlement interne des marchés publics.
- D'approuver le règlement interne des marchés publics de la communauté de communes Moret Seine et Loing mis à jour.

44 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET

Délibération n°2024 42 : Marché de maîtrise d'œuvre portant sur la création d'une micro-crèche à Nonville — détermination du montant de la prime

Arrivée de Mme GRAU à 19h35.

La Communauté de Communes envisage un projet de travaux pour la création d'une micro crèche sur la commune de Nonville nécessitant la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Le code de la commande publique précise en son article R.2172-5 que même en dehors de la procédure de concours, « les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation bénéficient d'une prime dont le montant est librement défini par l'acheteur. »

La procédure sera donc lancée en procédant à une sélection de 3 candidatures (procédures adaptées restreintes) afin de limiter l'octroi des primes à ces candidatures sélectionnées en amont de la remise des offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Le montant de la prime en phase « offre » pour les candidats au projet de marché de maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes sur la création d'une micro-crèche à Nonville est de 8 000 € TTC.

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Délibération n°2024 43 : Régularisation foncière (échange foncier sans soulte de parcelles entre Moret Seine et Loing et le Département de Seine-et-Marne) – aménagement d'une station bio GNV au pôle économique des renardières

Le bioGNV permet de répondre à la fois aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux auxquels les entreprises et collectivités sont aujourd'hui confrontées. GRDF, GRTgaz, le SDESM et le Département de Seine-et-Marne ont co-financé la réalisation d'un schéma de déploiement des futures stations d'avitaillement publiques en bioGNV.

Un site, particulièrement stratégique par sa localisation, a été identifié sur le pôle économique des Renardières. Ile-de-France Mobilités, qui aménagera dès 2024 un dépôt de bus sur le lotissement les Clubs situé sur la même zone d'activité, a déjà témoigné un vif intérêt pour alimenter, à raison de 22 véhicules/jour, cette future station. Le SMICTOM de la région de Fontainebleau a témoigné son intérêt également.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet, le Département de Seine et Marne a réalisé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), coconstruit avec les services de Moret Seine et Loing, Moret-Loing-et-Orvanne, GRDF, GRTgaz et le SDESM. L'AMI a été mis en ligne le 19 septembre 2023 avec date limite de candidature prévue pour le 19 octobre 2023. Le comité de sélection qui s'est tenu le 7 décembre 2023 a permis de retenir comme aménageur la société ALTENS.

L'AMI prévoit, pour la réalisation du projet, la vente par la CCMSL d'un foncier d'une superficie approximative de 5000m². Ce même foncier ne pourra être rétrocédé d'un seul tenant que lorsque la régularisation foncière sur ce secteur entre les services de la CCMSL et ceux du Département aura aboutie.

Considérant qu'il s'agit d'une régularisation foncière, il est convenu d'un commun accord entre Moret Seine et Loing et le Département de Seine-et-Marne que cet échange interviendra sans soulte et par voie d'acte administratif. Par conséquent, d'un commun accord entre les deux parties, il est convenu de ne pas suivre les avis des Domaines rendus pour les emprises respectives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Approuve la cession à titre gracieux au profit du Département de Seine et Marne des parcelles suivantes conformément à projet de division joint en annexe :

- LOT A de 316 m² issu des actuelles ZB n°252 et ZB n°1
- LOT C de 11 m² issu de l'actuelle ZB n° 185
- LOT F de 3482 m² issu de l'actuelle ZB n° 355
- LOT I de 907 m² issu du domaine public (ex ZB n°208)

Article 2 : Approuve l'acquisition à titre gracieux au profit du Département de Seine et Marne des parcelles suivantes conformément à projet de division joint en annexe :

- LOT 2a : délaissé de voirie de 3298 m²

- LOT 2b : terrain de 1477 m²
- LOT 2c : transformateur électrique de 25 m

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation des opérations d'acquisition et de cession mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente délibération.

Article 4 : Inscrit les dépenses au budget communautaire.

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 44 : Identification et validation des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire de la CCMSL

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER), confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAER). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

L'objectif de la loi APER est de replacer les communes françaises au cœur du dispositif de déploiement des énergies renouvelables et d'adhésion des projets qui en découlent dans les territoires. Pour cela, des zones d'accélération susceptibles d'accueillir ces projets doivent être définies par les communes après concertation avec leurs habitants.

Il s'agit très concrètement de déterminer dans chaque commune des zones préférentielles d'installation de tel ou tel type d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque au sol et photovoltaïque sur les toits et en façades). Dans ces zones, les opérateurs et installateurs bénéficieront à l'avenir d'avantages tels que des modulations tarifaires, des délais d'instructions de dossiers réduits et une meilleure valorisation de leurs appels d'offres auprès de la Commission de régulation de l'Énergie. Une parcelle placée en zone d'accélération ne préjuge en rien de la faisabilité technique et réglementaire des différents projets qui seraient proposés à cet endroit.

L'EPCI, quant à lui, est chargé de coordonner ces zones à travers l'organisation d'un débat relatif à l'identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables lors d'un conseil communautaire.

Les communes de Champagne-sur-Seine, Flagy, La Genevraye, Moret-Loing-et-Orvanne, Nanteau-sur-Loing, Nonville, Remauville, Treuzy-Levelay, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemaréchal et ville Saint Jacques ont délibéré pour identifier des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables conformément au tableau de de synthèse joint en annexe.

Les communes de Dormelles, Montigny-sur-Loing, Paley, Saint-Mammès, Thomery et Villemer n'ont pas identifié de zone d'accélération de production d'énergies renouvelables.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat relatif à l'identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Délibération n°2024_45 : Demande de Subvention - Fond Car – Région Ile De France

Suite à la demande de la Région il a lieu de modifier la délibération n° 2024_18 du 04 avril 2024.
Les opérations restent les mêmes avec les mêmes montant mais elles sont regroupées en 6 opérations.

Afin de pouvoir répondre :

- ✓ Aux décisions prises, relatives aux investissements à réaliser retenus pour la fin de mandat,
- ✓ Aux premières conclusions du projet de territoire,
- ✓ À la poursuite de nos investissements concernant le développement économique (réponse aux études votées) sur le Pôle Economique des Renardières.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Il a lieu de contractualiser avec nos partenaires financiers et notamment la Région Ile de France pour ces opérations (qui ne généreront peu ou pas de frais de fonctionnement) :

PETITE ENFANCE

Opération n° 1 :

Déménagement de la halte-garderie la Farandole-création d'un multi accueil sur la commune de Moret Loing et Orvanne :

- **Objet de l'opération :**
Comme validé dans l'étude « petite enfance » et par le bureau communautaire, Il s'agit de déménager notre structure « petite enfance » située sur la commune historique de Moret sur Loing.
Le bâtiment actuel ne répond plus aux normes concernant notre activité de multi accueil, il pourra être utilisé pour les activités du RAM.
Ce déménagement se fera sur un terrain communautaire situé sur la commune historique de Veneux les Sablons.
Le futur équipement augmentera notre capacité d'accueil de quatre places.
Son implantation au droit du Pôle Famille permettra de créer un « pôle enfance » à proximité de la gare ferroviaire de Moret/Veneux les Sablons.
- **Maitrise foncière :**
Cet équipement sera implanté sur du foncier communautaire.
- **Fonctionnement :**
S'agissant d'un transfert, des frais de fonctionnement supplémentaires seront à prendre en charge à la marge concernant le personnel (création de 4 places supplémentaires).
Une grosse partie des dépenses sera compensée via les financements de la CAF et la participation des familles.
Ce bâtiment sera moins énergivore que l'équipement existant.
- **Date de démarrage :** Etude 2024, travaux 2025/2026
- **Montant H.T. de l'opération :** 800 000,00 euros.
- **Financement :**
 - CAF : 235 000.00 euros
 - Département (CID) : 85 000.00 euros
 - Région (CAR) : 240 000.00 euros
 - Fonds propres MSL : 240 000.00 euros

Création de micro crèches :

Opération n° 2 :

. Sur la Commune de Thomery

Objet de l'opération :

Comme proposé par l'étude « petite enfance » et validé par le bureau communautaire, il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir une micro crèche de 10 places sur la Commune de Thomery. Ce projet répond à des besoins sur le territoire, les structures d'accueil pour les enfants de 0-3 ans sont de réelles attentes pour nos habitants.

Le foncier se situe en centre-ville, il ne sera pas nécessaire d'aménager de VRD ni même des parkings.

Cette structure fera l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de confier la gestion de cet équipement à un opérateur privé.

Maitrise foncière :

Du foncier sera à acquérir auprès de la Commune de Thomery (accord de la Commune).

Fonctionnement :

Le bâtiment sera loué à un opérateur. Pas d'impact sur nos budgets de fonctionnement.

Date de démarrage : Etude 2024, travaux 2025/2026

Montant H.T. de l'opération : 350 000.00 euros

Financement :

- CAF : 140 000.00 euros
- Région (CAR) : 105 000.00 euros
- Fonds propres MSL : 105 000.00 euros

Opération n° 3 :

Sur la Commune de Nonville :

Objet de l'opération :

Il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir une micro crèche de 10 places sur la Commune de Nonville. Ce projet répond à des besoins sur le territoire, les structures d'accueil pour les enfants de 0-3 ans sont de réelles attentes pour nos habitants.

Au sein de notre secteur rural les offres de gardes collectives pour les enfants de 0-3 ans sont inexistantes.

Le foncier pressenti se situe à proximité de la salle des fêtes de la Commune de Nonville et ne nécessite pas d'aménagement en VRD ni même en parkings.

Cette structure fera l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de confier la gestion de cette structure à un opérateur privé.

- Maitrise foncière :

Le foncier est mis à disposition à titre gracieux ou cédé à l'euro symbolique par la Commune de Nonville (accord de la Commune).

- Fonctionnement :

Le bâtiment sera loué à un opérateur. Pas d'impact sur nos budgets de fonctionnement.

- Date de démarrage : Etude et travaux 2025, travaux 2026

- Montant H.T. de l'opération : 350 000.00 euros

- Financement :

- CAF : 140 000.00 euros
- Région (CAR) : 105 000.00 euros
- Fonds propres : 105 000.00 euros

ENFANCE :**Opération n° 4:****Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement en milieu rural sur la commune de Villemer :****Objet de l'opération :**

Suite aux différentes études lancées, à la validation du COPIL « ALSH » et du bureau communautaire, il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et ainsi permettre aux parents d'enfants, de 4 à 12 ans, de notre secteur rural (sud du territoire communautaire) de bénéficier d'un mode de garde pour le mercredi et durant les vacances scolaires.

Cette structure recevra 50 enfants de la maternelle à la primaire.

Le bâtiment sera construit à l'arrière de l'Espace Des Habitants.

Maitrise foncière :

Du foncier sera à acquérir auprès de la commune de Villemer (accord de la Commune).

Fonctionnement :

Peu de frais de fonctionnement en matière de personnel (deux agents supplémentaires), il s'agira de redéfinir les plannings actuels de nos agents d'animation. Des recettes (financements CAF, participations des familles et des communes) permettront de limiter le déficit.

Date de démarrage : Etude 2024, travaux 2025/2026

Montant H.T. de l'opération : 1 100 000,00 euros H.T.

Financement :

- CAF : 300 000.00 euros
- Département (CID) : 140 000.00 euros
- Région (CAR) : 330 000.00 euros
- Fonds propres MSL : 330 000.00 euros

ECONOMIE**Opération n° 5 :****Aménagement de voirie paysagement du pôle économique des Renardières :**

- **Objet de l'opération :**

Afin de répondre à l'étude « développement économique » précisant les futurs investissements à réaliser sur le Pôle Economique des Renardières et sachant que la Communauté de Communes n'a plus de terrain « économiques » à commercialiser, il est nécessaire de lancer un projet d'extension de la tranche 4 du PER.

Ce projet permettra de céder entre 10 et 12 parcelles sur une surface totale de 27 000 m² au sein d'un espace paysager.

- **Maitrise foncière :** La Communauté de Commune maitrise le foncier d'implantation de l'extension.
 - **Fonctionnement :** Sans objet
 - **Date de démarrage :** Etude 2024, travaux 2025
 - **Montant H.T. de l'opération :** 1 120 000.00 euros
 - **Financement :**
 - Région (CAR) : 336 000.00 euros
 - Fonds propres MSL : 784 000.00 euros
- *Des cessions de parcelles seront réalisées.

Opération n° 6 :**Création d'un bi-passe , d'un giratoire et aménagement de la circulation douce sur le Pôle Economique des Renardières sur la Commune de Moret Loing et Orvanne**• **Objet de l'opération :**

Au regard du développement du Pôle Economique des Renardières et afin de fluidifier le trafic sur la zone il y a lieu :

- D'aménager un bi-passe avenue des Renardières/avenue de Sens. Cet aménagement permettra aux véhicules sortants de la zone en direction de Ecuelles/Moret de ne pas engorger le giratoire existant.
- De créer un giratoire avenue des Renardières/rue Monchavent. La zone 2 du PER permet de recevoir des activités commerciales. Ces activités génèreront des flux automobiles qu'il est nécessaire d'appréhender.
- Stabiliser les accotements d'une partie de la zone d'activité afin de rendre fluide et sécuriser la circulation des piétons,
- De créer des aménagements réservés aux vélos devant permettre l'accès à la zone en toute sécurité. Création d'une voie verte.

- Maitrise foncière : La Communauté de Commune maitrise le foncier.

- Fonctionnement : Sans objet

- Date de démarrage : Etude 2026, travaux 2027

- Montant H.T. de l'opération : 1 150 000.00 euros

• **Financement :**

- Région (car) : 345 000.00 euros
- Fonds propres MSL : 655 000 euros

Article 2 :

Le Conseil Communautaire s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme des opérations présenté par le Président et décide de programmer les opérations décrites en article 1 pour les montants indiqués suivant l'échéancier présenté.

Il sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 461 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT,

M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

INSTANCES

Délibération n°2024_46 : Abrogation de la délibération dl2024_12 - remplacement de la délibération n°2020.129bis - indemnités de fonction des élus communautaire

Il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 modifie, au 1er janvier 2024, la correspondance- entre les indices bruts et les indices majorés, conduisant à une augmentation de 5 points d'indices majorés. En conséquence, au 1er janvier 2024, l'indice brut 1027 correspondant, dorénavant, à l'indice majoré 835 (contre 830 auparavant).

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité ou de l'EPCI.

Pour notre communauté de communes, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 67.50%

Pour notre communauté de communes, le taux maximal de l'indemnité d'un vice-président en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 24.73%

L'enveloppe globale maximale des élus communautaires est déterminée comme suit :

Le montant total des indemnités :

- Ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions du Président et celles pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Présidents.
- Est fixé par référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique (soit 1027 pour l'année 2020). Le montant total des indemnités est plafonné dans une enveloppe budgétaire globale calculée sur un effectif de Vice-Présidents ne pouvant pas excéder 20 % de l'effectif total du Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : La délibération n°2024_12 du 7 mars 2024 portant modification de la délibération n°2020.129 bis est abrogée.

Article 2 : La présente délibération remplace la délibération n°2020.129 bis relative aux indemnités de fonction des élus communautaires.

Article 3 : Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président, des vice-présidents est fixé comme suit :

- Président : 67.50% de l'indice terminal de la fonction publique ;
- Vice-Présidents coordonnateurs : 24.73% de l'indice terminal de la fonction publique ;
- Vice-Présidents : 12.36% de l'indice terminal de la fonction publique.

Les Vice-Présidents coordonnateurs sont désignés sur décision du Président.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget intercommunal.

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 47 : Désignation des représentants de l'EPAGE du bassin versant du Loing

Il convient de désigner un nouveau représentant à l'EPAGE suite à la démission de M. Brument, conseiller municipal de la Commune de St Mammès et conseiller communautaire.

Le 25 juin 2018, la communauté de communes Moret Seine et Loing a adhéré au syndicat labellisé EPAGE du bassin versant du Loing.

Moret Seine et Loing bénéficie au sein de l'EPAGE de 32 voies délibératives et doit être représentée par trois délégués titulaires et trois suppléants.

Actuellement, la communauté de communes est représentée par Patrick SEPTIERS, Bruno MICHEL et Yves BRUMENT en tant que titulaires ainsi que de Sylvie MONCHECOURT, Michel COCHIN et Philippe DESVIGNES en tant que suppléants.

Il est proposé comme titulaire Sylvie MONCHECOURT et Joel SURIER en tant que Suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Délégué titulaire n° 1 : Monsieur SEPTIERS avec 11 voix – Délégué suppléant : Monsieur SURIER Joel avec 11 voix ;
- Délégué titulaire n° 2 : Monsieur MICHEL avec 11 voix – Déléguée suppléante : Monsieur COCHIN avec 11 voix ;
- Délégué titulaire n° 3 : Madame MONCHECOURT avec 10 voix – Délégué suppléant : Monsieur DESVIGNES avec 10 voix.

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 48 : Désignation d'un représentant de la commune de Saint-Mammès au sein du SMICTOM

Monsieur Julien Martin, Conseiller Municipal de Saint-Mammès, a démissionné de ses fonctions.

Il était également suppléant au sein du SMICTOM.

Il convient de pourvoir à son remplacement.

Sur proposition de la Commune de Saint-Mammès, il y a lieu de désigner, pour représenter Saint-Mammès au sein du SMICTOM, M. AUFAURE Benoit, en qualité de suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De nommer Monsieur AUFAURE Benoit – représentant suppléant de la Commune de Saint-Mammès au SMICTOM.

Ci-dessous la liste des représentants :

M. Didier KERIGER	M. Thierry GRAND
M. Didier DIDON	Mme Elisabeth CAILLOUX
Mme Sylvie MONCHECOURT	M. Michel GRENET
M. Jean-Yves CORBEL	M. Richard BORDET
M. Dikran ZAKEOSSIAN	M. Brice GRUET
M. Patrick SEPTIERS	Mme Valérie EPIKMEN
Mme Gaël TANGUY	M. Olivier THEOT

Mme Laure DUMAS-PRIMBAULT	M. Marc ATLAN
M. François FORTIN	Mme Anne GRAU
M. Hervé JOCHMANS	Mme Mireille EYRIGNOUX
M. Fabrice ETTORI	Mme Marianne SAVAL-BONET
M. Cyril DRONET	M. Jean-Philippe FONTUGNE
Mme Pascale LELOT-BERDIER	Mme Katell GAUDIN
M. Lionel LOEUILLLOT	Mme Patricia THALAMY
Mme Nelly HALLEUR	Mme Laurence LETOFFEE
M. Philippe CLOPEAU	M. Benoit AUFAURE
M. Jean-Claude POILPREZ	Mme Valérie RUCHO-MARTIN
M. Bruno MICHEL	Mme Angélique PATTYN
Mme Josiane PACHOLSKI	Mme Elisabeth FRONTIN
Mme Pascale PALARD	M. Clément ROCU
M. Fabien HERREMANN	Mme Aurélie CADIN
M. Emmanuel CENDRIER	Mme Nadia LEFAY
M. Eric DESHAYES	M. Freddy BODIN
M Xavier HENRY	Mme Martine SAINTEMARIE

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

FINANCES

Comptes de gestion :

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités, il convient pour l'ensemble des budgets de Moret Seine et Loing d'arrêter les comptes de gestion 2022.

Le compte de gestion constitue la restitution de comptes du comptable à l'ordonnateur et est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Ils sont conformes aux comptes administratifs.

Le Président souligne le travail de la directrice financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion

Délibération n°2024 49 : compte de gestion 2023 - budget principal m14 cc moret seine et loing

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS,

Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024_50 : compte de gestion 2023 - budget annexe m14 office de tourisme moret seine et loing

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024_51 : adoption du compte de gestion 2023 - budget annexe m4 hôtel entreprises

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024_52 : adoption du compte de gestion 2023 - budget annexe m14 pole économique des renardières

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024_53 : adoption du compte de gestion 2023 - budget annexe m14 ancien site abb

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Comptes administratif 2023 :

Monsieur SEPTIERS présente une synthèse des documents et rappelle qu'ils sont en cohérence avec le compte de gestion. Il se retire de la séance pour le vote des comptes administratifs.

Madame MONCHECOURT, prend la présidence de la séance et procède à l'appel aux votes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, le compte administratif CCMSL

Délibération n°2024_54 : adoption du compte administratif 2023 - budget principal cc moret seine et loing

45 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

1 abstention : M. MOMON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les autres comptes administratifs.

Délibération n°2024_55 : adoption du compte administratif 2023 - budget annexe office de tourisme

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 56 : adoption du compte administratif 2023 - budget annexe hotel entreprises

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 57 : adoption du compte administratif 2023 - budget annexe pole économique des renardières

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 58 : adoption du compte administratif 2023 - budget annexe ancien site abb

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Affectations des résultats de clôture 2023 :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les affectations de résultats.

Délibération n°2024 59 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget principal cc moret seine et loing

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 60 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget annexe office de tourisme

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 61 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget annexe hôtel entreprises

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 62 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget annexe pole économique des renardières

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 63 : affectation des résultats de clôture 2023 - budget annexe ancien site abb

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS,

Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Délibération n°2024 64 : créances irrécouvrables - admission en non-valeurs - budget principal cc moret seine et loing

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables.

46 voix pour : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SAVAL-BONET, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme THALAMY, M. LE BLOAS, M. MICHEL, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, Mme GRAU, M. POUILLER

Fin du Conseil communautaire à 20h30.

Le Président

Le secrétaire de séance

Patrick SEPTIERS

Sylvie MONCHECOURT